

M 601 A – 15.04

Motion du Conseil municipal de Vernier

relative à l'objet suivant :

POUR PLUS DE LOGEMENTS ET MOINS DE NUISANCES, PAS D'OUVERTURE AU TRAFIC AÉRIEN COMMERCIAL ENTRE 23H00 ET 6 HEURES DU MATIN

Le Conseil municipal

invite le Conseil administratif :

- 1 à s'enquérir et informer le Conseil municipal du contenu du prochain Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) ;
- 2 à présenter une résolution appuyant la volonté du Conseil municipal, notamment, d'intervenir auprès de toutes les autorités compétentes afin de garantir une interdiction de tout trafic aérien commercial à l'aéroport de Genève entre 23 heures et 6 heures.

